

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du mardi 4 avril 2023



EXTRAIT N° 2023.00091 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 60
↪ présents : 45
↪ représentés : 10

Date de convocation :
mercredi 29 mars 2023

Secrétaire de séance :
M. Roger VEILLAUD

L’an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN**.

Etaients présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN
DONGES : M. François CHENEAU, M. Daniel SIMON, Mme Alice MARTIENNE
LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL
MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Mathieu COENT, Mme Laurence DOMET GRATTIERI
SAINT-JOACHIM : Mme Marie Anne HALGAND, M. Roger VEILLAUD
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Lydie MAHE, Mme Gaëlle BENIZE, M. Alain MANARA, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, M. Jean Luc SECHET, M. Jean Luc GUYODO, M. Alain GEFFROY, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, M. Michel RAY, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénolé PERONNO, Mme Hanane REBIHA, M. Philippe CAILLAUD
TRIGNAC : M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, M. Jean Louis LELIEVRE, Mme Laurence FREMINET

Absents représentés :

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Michel MOLIN donne pouvoir à Mme Karine HUET
PORNICHET : Mme Frédérique MARTIN donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR, Rémi RAHER donne pouvoir à M. Stéphane CAUCHY
SAINT-NAZAIRE : Mme Béatrice PRIOU donne pouvoir à M. Dennis OCTOR, Mme Emmanuelle BIZEUL donne pouvoir à M. Alain MANARA, Mme Julia MOREAU donne pouvoir à M. Michel RAY, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à M. Jean-Marc ALLAIN, Mme Stéphanie LIPREAU donne pouvoir à Mme Dominique TRIGODET, M. Olivier BLECON donne pouvoir à Mme Hanane REBIHA, Mme Capucine HAURAY donne pouvoir à M. Philippe CAILLAUD

Absents excusés :

DONGES : Mme Magalie PIED
MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Pascal PLISSONNEAU
PORNICHET : M. Yannick JOUBERT
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Sylvie GOSLIN
TRIGNAC : M. David PELON

Commission : Commission Transition écologique et Aménagement durable

Objet : Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2019-2025 – Bilan à mi-parcours - Approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du mardi 4 avril 2023**

Commission : Commission Transition écologique et Aménagement durable

Objet : Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2019-2025 – Bilan à mi-parcours - Approbation

Claude AUFORT, Vice-président,

Expose,

La CARENE a adopté son Plan Climat Air Energie territorial 2019-2025 par délibération en date du 17 décembre 2019.

Pour rappel, le PCAET a été pensé comme stratégie structurante et transversale de transition écologique et climatique du territoire, élaboré en articulation forte avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et le Plan des Déplacements Urbains (PDU), après une concertation large des acteurs du territoire. Il est établi pour une durée de 6 ans avec des objectifs territoriaux ambitieux pour 2030 :

- - 25% de consommation d'énergie finale par habitant par rapport à 2012,
- 25% des consommations d'énergie du territoire couverts par des énergies renouvelables,
- - 50% d'émissions de gaz à effet de serre par habitant par rapport à 2012,
- - 20% d'oxydes d'azote (Nox) et -14% de particules très fines (PM2,5) par rapport à 2015,
- réduction de l'exposition aux risques naturels induits par le changement climatique.

Il décline également, au travers du volet exemplarité, des objectifs associés à la consommation d'énergie dans le patrimoine public : -25% à l'horizon 2030 par rapport à 2015, avec un jalon intermédiaire de -10% à horizon 2025.

Les ambitions du PCAET sont déclinées en 164 actions traduites pour une large part dans le Programme d'Investissement Communautaire N° 4 (PIC4).

Après trois ans de mise en œuvre, il convient de mesurer le chemin parcouru et de faire le bilan de l'état d'avancement des actions contributrices aux objectifs climat-air-énergie de la collectivité, d'identifier les efforts qui restent encore à fournir, les leviers à mobiliser, le cas échéant les orientations d'un futur PCAET à expertiser. Ce bilan à mi-parcours a été réalisé en s'articulant avec la démarche de labellisation Territoire Engagé Climat-Air-Energie menée en 2022.

1. Consommation d'énergie finale et émissions de gaz à effet de serre

Bien que les consommations d'énergie par habitant aient stagnées entre 2012 et 2021, les émissions de gaz à effet de serre sont sur une tendance légèrement à la baisse (-2% entre 2012 et 2021, ramené à l'habitant). Cependant, pour atteindre les objectifs 2030, la consommation énergétique ramenée à l'habitant devrait théoriquement baisser de 3% par an, et les émissions carbonées devrait afficher -7% par an. Ainsi, la tendance actuelle est en deçà des objectifs au global.

Pour autant, l'analyse sectorielle apporte des éclairages et des perspectives encourageantes.

Signalons ainsi que le secteur résidentiel s'inscrit d'ores et déjà dans une baisse mesurable : -2% par an en consommation d'énergie, et -3% par an en émissions carbone, ramenées à l'habitant. La nécessité de renforcer le rythme de cette baisse incite à rehausser en conséquence les objectifs associés à la plateforme territoriale de rénovation énergétique et à la transition énergétique du patrimoine social.

Du côté du transport routier également, une tendance est constatée légèrement en baisse, et doit être accentuée notamment par la mise en œuvre des actions en lien avec le report modal (transport en commun avec Hélyce+, développement des modes doux avec le plan vélo, ...), et la lutte contre l'autosolisme (covoiturage, autopartage) telles qu'inscrit au Plan de Déplacement Urbain.

Outre, les secteurs résidentiels et routiers qui représentent 30% des émissions du territoire, le bilan énergétique et carbone du bassin nazairien est nettement façonné par son empreinte industrielle : l'industrie et le trafic maritime constitue plus de 50% des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du territoire. En particulier, les deux fleurons de l'industrie nazairienne que sont les Chantiers de l'Atlantique et Airbus entraînent dans leur sillage près d'un quart des consommations d'énergie du territoire. Or, la vitalité économique de ces activités se traduit par des consommations énergétiques, et des émissions de gaz à effet de serre associées, globalement à la hausse dans ces domaines. Face aux responsabilités qui leur incombent, les industriels se dotent de programmes stratégiques ambitieux, concernant à la fois les consommations de leurs sites et de leurs procédés de fabrication, mais aussi concernant l'impact de l'usage des équipements qu'ils fabriquent (approche cycle de vie) : propulsion vélique, développement de moteurs GNL, e-fuel, hydrogène ou électrique. Ainsi, la transition écologique passe aussi par le maintien, la relocalisation, et la création d'activités stratégiques, pour renforcer l'économie circulaire, et les mutations nécessaires à la décarbonation des activités humaines d'ici 2050. D'ores et déjà, la CARENE se positionne comme facilitatrice auprès de l'industrie, et plus globalement de l'ensemble du tissu économique, pour la réalisation de leurs engagements climatiques, comme en témoigne son implication dans la candidature à l'appel à projet national Zone Industrielle Bas Carbone, ses outils d'accompagnement à la transition énergétique déployés en collaboration avec ORACE et Atlansun, et plus globalement sa démarche partenariale Territoire d'Industrie pour laquelle la collectivité est labellisée. Ces dynamiques de fond, stratégiques pour le territoire, ne seront probablement mesurables que dans quelques années. Pour autant, leurs mises en œuvre sont bel et bien d'actualité.

Enfin, sur le volet carbone, le bilan à mi-parcours révèle la nécessité d'approfondir nos objectifs 2050 en lien avec l'impératif national de neutralité carbone. La neutralité carbone implique en effet de concentrer nos efforts non seulement sur la réduction des émissions carbonées, mais aussi sur le renforcement voire la régénération des puits carbone existants. Sur notre territoire, les potentialités se situent dans les sols et en particuliers dans les écosystèmes de tourbières et de zones humides ainsi qu'à travers l'accroissement des systèmes bocagers et, de manière plus limitée mais sans le négliger, des systèmes forestiers. En collaboration avec le parc naturel régional de Brière et d'acteurs du territoire, la collectivité compte, à travers l'élaboration d'une stratégie puit carbone et marais, porter son action vers une meilleure connaissance des flux carbone en lien avec ses marais et prairies humides, et vers l'élaboration d'actions de préservation, voire de régénération de ces milieux.

D'ores et déjà le bilan à mi-parcours révèle la spécificité du profil de notre territoire industrialo-portuaire. Notre responsabilité en tant que territoire « capable » pour accompagner et accueillir les économies industrielles du futur implique sans doute d'intégrer ces singularités dans les objectifs du prochain PCAET.

2. Production d'énergie renouvelable

En termes d'énergie renouvelable, la production, estimée à 170 GWh, a doublé entre 2012 et 2023, avec un développement porté par le solaire photovoltaïque, la méthanisation et les pompes à chaleur. La marche à franchir pour atteindre les objectifs PCAET de 600 GWh à 2030 est, certes, encore importante, mais plusieurs leviers sont mobilisés, à la fois par la collectivité et les acteurs économiques du territoire, apportant des perspectives encourageantes. Avec le projet de réseau de chaleur industrialo-urbain et le développement du photovoltaïque (centrales solaires au sol, ombrières photovoltaïques), la collectivité porte un volant d'actions ambitieux pour les énergies renouvelables aujourd'hui calibré autour de 120 GWh supplémentaires d'ici 2030. De plus, les dynamiques portées par le milieu économique représentent potentiellement une part majeure des solutions de demain : les stratégies de mutation des équipements industriels vers des vecteurs énergétiques décarbonés et éco-circulaires sont en effervescence, le gisement solaire à disposition des entreprises (grandes toitures propices au photovoltaïque, centrales solaires au sol) fait l'objet de développement nombreux, et le développement de projets de production de gaz renouvelable s'instruit actuellement sous différentes formes. Le territoire de la CARENE se distingue en effet par des initiatives privées ou partenariales publiques-privées innovantes et audacieuses en la matière (pyrogazéification, gazéification hydrothermale, ...).

3. Réduction des émissions de polluants

Concernant la qualité de l'air, les émissions de polluants atmosphériques ont diminué, les objectifs 2020 du PCAET (reprenant ceux du Plan de Protection de l'Atmosphère Nantes Saint-Nazaire) sont atteints, à l'exception des oxydes d'azote (NOx) pour lesquelles la baisse est insuffisante. Avec des objectifs nationaux rehaussés et la révision du PPA à venir, les efforts sont à amplifier. Là aussi, industrie et trafic maritime constituent à la fois une grande partie de l'empreinte, mais aussi de la solution. La capacité d'innovation et de mutation du Grand Port et des acteurs maritimes pour électrifier les navires à quai constitue par exemple un levier d'action considérable. Plus généralement, les actions de transition énergétique identifiées pour la réduction des émissions de gaz à effet, embarquent en leur sein des co-bénéfices essentiels à l'atteinte des objectifs de qualité de l'air. Dans le domaine routier, pour lequel les émissions de polluants sont d'ores et déjà en diminution du fait de l'amélioration des motorisations, les actions mobilités auront un effet particulièrement favorables (Hélyce+, plan vélo, plan de déplacement urbain, ...), de même que les actions liées au résidentiel (plateforme territoriale de rénovation énergétique, ...).

4. Avancement du programme d'action et perspectives 2023-2025

Le bilan à mi-parcours témoigne d'un programme largement engagé : sur les 164 actions, 18% sont réalisées ou opérationnelles, 65% sont en cours, 10% sont encore à engager, et 7% seulement sont en pause ou réorientées vers d'autres actions.

Au-delà de l'état d'avancement des actions, la mise en œuvre de la politique climat-air-énergie de la CARENE a été en parallèle évaluée dans le cadre de la démarche Territoire Engagé Climat-Air-Energie (CAE). Pour rappel, le label Territoire Engagé CAE (anciennement dénommé Cit'ergie) est un outil d'amélioration continue et un moyen de reconnaissance de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité. Début 2023, avec un score de 59% suite à l'évaluation par un auditeur extérieur sur la base d'un référentiel national, la CARENE peut solliciter le label niveau 3 étoiles.

La démarche Territoire Engagé CAE a été l'occasion d'établir un plan d'actions, adopté lors du conseil communautaire du 7 février, qui vient conforter et enrichir le PCAET pour la période 2023-2025. Il permet de :

- réaffirmer l'ambition de certaines actions structurantes du PCAET qui vont faire levier, parmi lesquelles :
 - o Mobilité : projet helYce+, plan vélo de l'agglomération
 - o Habitat : renforcement de l'offre d'accompagnement de la rénovation énergétique des particuliers, rénovation et déploiement des énergies renouvelables sur le parc social
 - o Energies renouvelables : réalisation du Réseau de Chaleur Industriel-Urbain (RCIU), développement de centrales solaires au sol, ombrières et toitures solaires
 - o Aménagement : renforcer la prise en compte des enjeux Climat Air Energie dans les opérations d'aménagement et de construction
- inclure de nouvelles actions répondant à des enjeux renforcés, parmi lesquelles :
 - o Industrie et trafic maritime : démarche partenariale liée à l'appel à projet Zone industrielle bas carbone (ZIBAC), stratégie économie circulaire, démarche Territoire d'Industrie
 - o Qualité de l'air : renforcement du volet Air du PCAET en lien avec le plan de protection de l'atmosphère établi à l'échelle du SCOT
 - o Stockage carbone : définition d'une stratégie puits de carbone (plan marais)
 - o Adaptation : élaboration d'une vision transversale sur l'économie d'eau, réflexion sur la préservation de la nappe de Campbon

L'élaboration de ce bilan à mi-parcours et le lancement de la démarche de labellisation « Territoire Engagé Transition Ecologique » sont par ailleurs l'occasion de la refonte de la gouvernance autour d'un même comité de pilotage stratégique dédié au PCAET et au label Territoire Engagé CAE, mobilisant les vice-présidents thématiques concernés. Il est complété d'un comité stratégique de transition écologique animé annuellement par le Président, afin de renforcer et articuler le suivi des différents programmes d'action de transition écologique.

Enfin, le bilan met en évidence que les objectifs devront être rehaussés, prolongés ou pour certains ajustés au regard de notre profil territorial à 2050. Ce travail sera engagé dans le cadre de la révision du PCAET en 2025, qui débutera par une évaluation approfondie et permettra de quantifier et opérationnaliser les efforts supplémentaires à engager.

En conséquence, je vous demande, mes cher-es Collègues, de bien vouloir approuver le bilan à mi-parcours du PCAET annexé à la présente délibération.

Le Président,
David SAMZUN

Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :

ADOpte A L'UNANIMITE

Votants : 55

Pour : 55

Contre : 0

Abstentions : 0

Publié le :